



Séance du mercredi 5 avril 2023

**Délibération n° 99\_2023\_032**

**Vote des taux des taxes directes locales 2023**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi cinq avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLEAANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
ORCENAI	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Absente
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Jean-Claude LAUNAY Pouvoir à Emmanuel RIOTTE Pouvoir à Isabelle CHAPUT  Excusé Arrivée au point n° 7  Absente  Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 29  
Membres votants : 33

Secrétaire de séance : Monsieur Serge AUDONNET

Date de la convocation : 29 mars 2023  
Date de l'affichage : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20230405-992023032-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2023  
Date de réception préfecture : 12/04/2023

# Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 5 avril 2023

## Délibération n° 99\_2023\_032

### Vote des taux des taxes directes locales 2023

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code général des impôts,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le jeudi 2 mars 2023,

considérant que la Direction générale des finances publiques, a transmis, le 13 mars 2023, les bases d'imposition prévisionnelles 2023 pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la taxe d'habitation additionnelle et les taxes foncières (bâti et non bâti),

il convient de voter les taux de la fiscalité pour 2023.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**vote les taux d'imposition pour l'année 2023 suivants :**

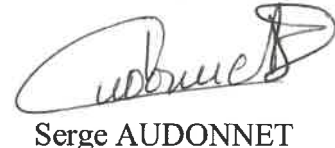
✓	taxe foncière bâtie additionnelle	6,50 %
✓	taxe foncière non bâties additionnelle	9,70 %
✓	taxe d'habitation additionnelle	5,64 %
✓	CFE unique	29,95 %

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance



Serge AUDONNET